

## **Annexe no 2 au pv du 184<sup>e</sup> Synode**

Synode de l'Église réformée évangélique du Canton de Neuchâtel  
Montmirail, 4 décembre 2019

### **Salutations**

Madame la présidente, ...

### **Remerciements**

Au nom de la *Fédération des Églises protestantes de Suisse*, je vous remercie beaucoup de votre invitation et de votre accueil chaleureux. Cela me touche particulièrement de pouvoir m'exprimer au Synode de l'Église qui m'a formé et consacré au ministère pastoral. J'ai eu ainsi l'occasion d'y participer durant mon ministère pastoral dans l'EREN, tout d'abord en tant que pasteur de la paroisse de l'Ermitage, puis en tant que directeur du Centre du Louverain, puis dans le cadre des ministères cantonaux et enfin en tant que conseiller synodal, soit en tout de 1990 à 2011.

### **Une mutation historique**

LA FEPS est en train de vivre une grande mutation : de *Fédération d'Églises cantonales* elle va devenir *Église nationale réformée de Suisse* (EERS). Notre assemblée des délégués a vécu cette année sa dernière année d'existence. Elle a siégé pour la dernière fois les 4 et 5 novembre à Berne. Dès 2020, c'est l'*Église réformée évangélique de Suisse* qui va prendre le relais. Notre premier synode national aura lieu à Sion, à l'invitation de l'*Église réformée évangélique du Canton du Valais* (EREV), du 14 au 16 juin. Le synode d'été 2021 sera accueilli par l'Église réformée du canton de Soleure et celui de l'été 2022 par l'EREN.

### **La FEPS en bref**

La FEPS va souffler sa centième bougie l'année prochaine. En 1920, ses fondateurs étaient portés par la volonté de fédérer les Églises cantonales de Suisse. Il s'agissait aussi de nouer le contact avec l'*Alliance réformée mondiale* et d'engager le dialogue avec les partenaires œcuméniques internationaux. Il vaut la peine de mettre en perspective cette mutation, tout d'abord par un retour en arrière, en montrant d'où vient la FEPS, puis par un regard en avant, en considérant les enjeux et les perspectives induites par cette grande mutation.

### **Aux sources du protestantisme**

La FEPS s'inscrit naturellement dans le sillage de l'histoire du protestantisme en Suisse et, plus largement, dans celui de la naissance de la Suisse. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les Réformateurs ont

entretenu une vaste correspondance non seulement entre eux, mais aussi avec les responsables des Églises cantonales protestantes de Suisse. En 1566, la *Confession helvétique postérieure* (2<sup>e</sup> confession de foi, après la *Première confession helvétique* de 1536) rassemble sous la même bannière confessionnelle les héritiers de Zwingli et de Calvin, en Suisse et dans plusieurs autres pays d'Europe. Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles, les Églises cantonales réformées se dotent d'une *Diète évangélique*, par analogie à la *Diète fédérale*.

### **La Diète fédérale**

Pour mémoire, la Diète fédérale réunissait les députés des cantons suisses. Son but était de gérer les baillages communs (les territoires appartenant à plusieurs cantons) et d'assurer la sécurité collective des cantons. Ce souci de mettre ensemble ses forces pour mieux se protéger et, le cas échéant se défendre, nous plonge dans les racines profondes de l'histoire suisse.

### **La centralisation de la République helvétique et ses effets sur les Églises**

La Diète évangélique va être dissoute en 1798, tout comme la Diète fédérale, au moment où les confédérés doivent se rendre à l'armée napoléonienne. La gestion des affaires religieuses, catholiques et protestantes, se trouvent centralisées à Berne, dans le cadre de l'administration de la République helvétique. Période difficile pour les Églises cantonales, qui supportent assez mal cette centralisation dirigiste mettant à mal l'autonomie ancestrale des cantons suisses et de leurs Églises. Deux événements l'attestent :

- L'appel des pasteurs de Vevey aux pasteurs de toute la Suisse (16 mars 1798).
- Le mémoire commun des Églises de Zürich, Berne, Bâle, Saint-Gall, Schaffhouse et Vaud, intitulé « Des droits de l'Église et de leur libre exercice dans notre État » (1800).

L'appel des pasteurs de Vevey insiste sur la nécessité de progresser pour former un seul corps et une seule âme au niveau suisse : « *Les liens qui nous unissaient à vous ne doivent pas se relâcher. Nous espérons plutôt et, avec tous les nobles Helvètes, nous prions pour que dans le nouvel ordre qui s'annonce nos liens soient rétablis et affermis par des forces nouvelles. Efforçons-nous de développer notre amour de la patrie, notre unité et notre concorde de manière que toutes les parties de l'Helvétie, jusqu'ici séparées les unes des autres et divisées par la langue, soient reliées entre elles par le culte et par le gouvernement en un seul peuple de frères* ».

Le *Mémoire commun* des Églises demandait à l'État de respecter le droit des Églises cantonales, tout en déployant aussi la réflexion sur les relations entre elles. Le passage en force de l'administration de la République helvétique a mis à mal les Églises cantonales, qui ont ressenti d'autant plus la nécessité de collaborer plus étroitement pour défendre leurs intérêts. Ainsi, le *Mémoire commun* de 1800 demandait que des liens plus étroits soient

développés entre les Églises par des relations de correspondance, des consultations et des conférences.

Cet épisode est significatif car se trouve être posée pour la première fois la formation d'une fédération des Églises cantonales, ceci sans pour autant exiger la fusion en une seule Église nationale.

L'abolition, en 1813, de l'*Acte de méditation* permet de convoquer à nouveau la Diète fédérale, désignée dorénavant comme Assemblée nationale. Les Églises cantonales poursuivent sur cet élan. En 1839 : fondation de la Société pastorale suisse (SPS), puis par la suite, des sociétés de mission et des sociétés dites *de secours aux protestants disséminés* (à savoir les protestants vivant dans les cantons catholiques). Le but de la SPS est de réunir tous les pasteurs de Suisse pour traiter des questions « helvétiques, scientifiques et pratiques » !

### **La Conférence des Églises protestantes de Suisse**

En 1858, un pas de plus est effectué dans le rapprochement institutionnel. Les délégués de la Diète évangélique siègent pour la première fois en tant que *Conférence des Églises protestantes de Suisse*. Cette Conférence va s'occuper de pas mal de choses au niveau national, notamment :

- Introduction de la célébration du Vendredi Saint dans toute la Suisse (1861).
- Discussions intenses sur la libre circulation des pasteurs en Suisse (projet non abouti).
- Discussion sur les mariages mixtes (ici : mariages entre ressortissants protestants issus de cantons différents !).
- Mise en place de l'aumônerie militaire (le plus ancien ministère œcuménique en Suisse).
- Droit de vote des femmes dans l'Église (1905).
- Projet d'une version commune de la Bible.
- Projet de psautier commun pour les Églises alémaniques.
- Etc.

Ces initiatives sont à comprendre dans le contexte de l'État fédéral qui se renforce de plus en plus au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Au moment de la Guerre de 14-18, l'urgence d'une union plus étroite entre les Églises se fait sentir encore plus fortement. Idem en ce qui concerne les relations internationales entre Églises protestantes à travers le monde, suite notamment aux conférences missionnaires. En 1917, la *Conférence des Églises de Suisse* se dote d'un comité permanent, puis se dissout pour fonder le 7 septembre 1920, à Olten, la FEPS.

### **Création de la FEPS (1920)**

Cette étape marque un tournant : il n'est plus question de réunions consultatives sur des questions d'intérêt commun. Au contraire, c'est une véritable alliance qui est mise en place,

reposant sur une organisation permettant une action commune, comprenant, entre autres, la représentation de la FEPS dans les organisations religieuses et les conférences œcuméniques internationales. La FEPS est mise en place, forte d'une *Assemblée des délégués* et d'un *Conseil*. Ce dernier a trois missions à honorer :

- Défendre les intérêts des protestants en Suisse
- Mener à bien les affaires qui lui sont confiées par l'AD
- Examiner les propositions transmises par l'AD

L'histoire de la FEPS au XX<sup>e</sup> siècle est ponctuée de nombreuses actions : conférences de jeunesse, œuvres missionnaires (création de l'EPER, puis de PPP), collectes pour les centres de jeunesse (entre autres le Camp de Vaumarcus), nombreux pourparlers avec les autorités fédérales, interpellations et actions sur la question de l'exportation des armes, l'objection de conscience, le service civil, la lutte pour la paix, la dénonciation de l'apartheid en Afrique du Sud, l'aide aux pays en voie de développement, la lutte contre l'alcoolisme, le contrôle des naissances et l'avortement, en Suisse, les assurances sociales et l'AVS, la création d'un service protestant de radio et de télévision, etc.

En 1940, la FEPS adhère au *Conseil œcuménique des Églises* et organise les délégations suisses aux conférences internationales.

En 1950, la FEPS se dote d'une nouvelle constitution, laquelle est encore en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019 (pensez-y au moment des bulles entre amis sur le coup de minuit !). Cela fait depuis une quinzaine d'années que nous en discutons, avec des hauts et des bas. Mais le débat sur la nécessité d'une nouvelle constitution a fait sa trace. Celle-ci est adoptée en 2018, au terme de deux lectures, pour lesquelles nous avons eu besoin de quatre Assemblées des délégués (dont deux assemblées extraordinaires).

### **La nouvelle constitution**

A l'heure du passage à l'EERS, l'équation est aussi simple que redoutable : comment profiler ecclésiastiquement au niveau national la réalité contrastée du protestantisme suisse d'origine réformée, sans toucher aux prérogatives cantonales en matière de gestion des affaires religieuses ? Pour le dire autrement, tout le monde ou presque souhaite que le protestantisme s'affirme plus fortement au niveau national dans une société se sécularisant toujours plus lourdement. Notre objectif est d'amener les Églises cantonales à vivre une communion d'Église au niveau national. Dans ce sens, la création d'un synode national représente la pierre angulaire particulièrement significative. Le synode national sera en effet le premier lieu où la communion d'Églises en Suisse se vivra, s'expérimentera et se donnera à connaître.

### **En route vers le synode**

Notre mission aujourd'hui est de faire évoluer l'Assemblée des délégués et de véritablement implanter une culture synodale. Dans ce sens, un projet de règlement du synode est en cours d'élaboration. Le projet est de se donner les moyens d'expérimenter des manières plus ecclésiales de prises démocratiques de décision. A été évoqué dans nos travaux l'idée de pratiquer la prise de décision par consensus, à la suite du *Conseil Œcuménique des Églises* (COE). Nous avons relu à cette occasion les documents de l'EREN qui avait mis en place un groupe de travail chargé de faire une proposition de prise de décision par consensus, au synode. Disposer de temps et d'espaces pour une maturation des questions centrales, à savoir : enjeux de société, force de proposition éthique, avenir du protestantisme en Suisse, mutations des pratiques religieuses et leur impact sur la vie paroissiale locale. Mais le changement va prendre du temps.

### **Des rapports de forces inégaux**

Il convient de garder présent à l'esprit que parmi les 26 Églises membres, la plus grande (Berne-Jura-Soleure) compte 615'000 membres, la plus petite (Uri) 1700 membres (soit une paroisse !). 13 Églises membres (parmi lesquelles l'EREN) ne disposeront que de deux voix dans le nouveau synode et quatre seulement d'une seule voix. Face à elles, les deux plus grandes (BEJUSO et ZH) disposeront de 24 voix. Vous pouvez ainsi aisément mesurer combien il est crucial de ne pas régler les questions susceptibles de diviser les Églises directement à la majorité simple. Il est indispensable d'explorer les possibilités de prise de décision par consensus, au moins partiel. La grandeur de notre communion d'Églises se mesurera à sa capacité à prendre en compte la réalité des Églises en situation de minorité (minorité linguistique ou minorité en termes du nombre de membres) et celles en difficulté financière. Notre projet est que notre synode national offre un espace à la maturation spirituelle, en se donnant les moyens d'une vie spirituelle plus conséquente. Est aussi envisagée l'idée d'un travail en réseau avec les associations protestantes suisses. Celles-ci seraient invitées à tenir leurs assises annuelles en même temps que le synode et à s'associer à des temps de travail en commun.

Au vu des discussions en cours, je pense que ce projet de communion d'Églises au niveau suisse, communion à vivre en premier lieu au synode national, va prendre du temps. 10 ou 20 ans ? L'avenir nous donnera la réponse, assurément.

### **Salutations fraternelles**

Chers frères et sœurs de l'EREN, au nom du Synode de l'*Église réformée évangélique de Suisse* (EERS), je termine en vous adressant nos vœux les meilleurs dans la poursuite de vos travaux pour l'avenir de l'Église et vous souhaite un temps béni de l'Avent.

Pierre de Salis  
Président du Synode de l'Église réformée évangélique de Suisse (EERS)